



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR DÉMÉNAGEMENT

N° de dossier :

Demandeur :

NOM : Tél :
Adresse : Fax :
..... Mail :

Pour être prise en compte, votre demande doit nous parvenir **IMPÉRATIVEMENT 10 JOURS AVANT** le déménagement.
Les panneaux d'interdiction de stationnement ne sont pas fournis par la Ville.

Coordonnées du déménageur (si vous en avez un) :

NOM : Tél :
Adresse : Fax :
..... Mail :

Adresse de chargement ou déchargement :

Adresse :
(Préciser les numéros de rue concernés : de à)

Dates : du / / au / /

Tout dépassement ou modification de dates doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

Plage horaire : de h à h

Type de véhicule et tonnage :

.....
.....

LE DEMANDEUR S'ENGAGE :

- A attendre de recevoir l'arrêté d'autorisation avant de déménager / emménager
- A respecter les prescriptions des services municipaux

Date : / /

Signature du demandeur :

Cette demande ne vaut pas autorisation, l'accord de la Mairie de Saint-Martin d'Ardèche parviendra au demandeur par courrier.
Une copie de ce courrier est systématiquement transmise à la Police Rurale.